



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°137

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNE ET LE BUDGET ENFANCE JEUNESSE

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET COMMUNE

Au vu des projets existants et des nouveaux projets envisagés sur l'année 2021, il est nécessaire d'augmenter les opérations d'investissement suivantes :

- Les travaux prévus au niveau du carrefour Henri Barbusse sont deux types : une partie aménagement de la voirie et une partie réfection du mur de la maison démolie. Le projet de réfection du mur pour 35 000 euros ttc ne sera pas réalisé en 2021. (Opération 0131)
- Le marché de travaux budgété à hauteur de 145 000 euros ttc, dont 75 000 euros ttc pour les travaux au niveau du Bois Granger et 70 000 euros ttc pour le projet de voirie au niveau du Bois Weber, a finalement été attribué à 156 000 euros ttc sur 2021. (Opération 0051)

- Un nouveau projet de remplacement des aires de jeux à la Coulée verte a été initié par la municipalité. Le coût estimatif de ces travaux avec la pose des équipements est estimé à 20 000 euros ttc sur 2021. (Opération 0046)

- L'État s'est engagé dans un plan de relance numérique pour les écoles élémentaires, la commune devrait percevoir une subvention de 25 000 euros pour financer ce projet. Ce montant tient compte des dernières prévisions initialement plus élevées. (Opération 146 et article 1321)

- La subvention d'équilibre que la commune verse en fin d'année au budget annexe Enfance et Jeunesse a besoin d'être augmenté de 28 000 euros conformément au descriptif ci-dessous. (ch.65 et 67)

INVESTISSEMENT :

Dépenses

Opération 0131 – Aménagement espaces publics - fonction 0

Article 2313 Constructions - 35 000€

Opération 0046 – Acquisition matériels et équipements communaux fonction 0

Article 2188 Autres immobilisation corporelles + 20 000€

Opération 0051 – Voirie diverse - fonction 0

Article 2315 Installation, matériel et outillage techniques + 15 000€

Opération 0146 – Acquisition matériel écoles - fonction 0

Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique + 25 000€

Recettes

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues - fonction 0

Article 1321 États et établissements nationaux + 25 000€

FONCTIONNEMENT:

Dépenses

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - fonction 0

Article 657363 A caractère administratif + 28 000€

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – fonction 0

Article 678 – Autres charges exceptionnelles - 28 000€

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE

Les charges de personnel sur le budget Enfance Jeunesse seront supérieures aux prévisions. Il est donc impératif d'augmenter le chapitre 012 de 28 000€.

Cette augmentation se traduira par une hausse de la subvention d'équilibre que versera la commune en fin d'année.

FONCTIONNEMENT :**Dépenses****Chapitre 012 – Charges de personnel – fonction 0**

Article 64111 Rémunération principale + 28 000€

Recettes**Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations**

Article 74741 Communes membres du GFP..... + 28 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve les décisions modificatives ci-dessus sur le budget commune et le budget enfance et jeunesse,

-charge M le Maire de leur exécution.

VOTE**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le



AR PREFECTURE

086-218601748-20210928-137_D2021-BF

Regu le 05/10/2021